



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 156 bis

Publié le 13 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-France

Arrêté préfectoral désignant M. Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance régionale

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 30 avril 2015 portant renouvellement du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) Académie d'Amiens

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 12 juin 2018 portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses de l'Assurance Maladie des Hauts-de-France

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région
Hauts-de-France
Secrétariat général
pour les affaires régionales

Plateforme régionale
d'appui juridique

**Arrêté préfectoral désignant Monsieur Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais
pour assurer la suppléance régionale**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

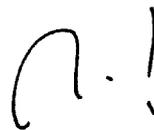
Considérant l'absence de Monsieur Michel LALANDE le jeudi 21 juin 2018 :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : - La suppléance régionale sera assurée le jeudi 21 juin 2018, par Monsieur Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **11 JUIN 2018**



Michel LALANDE



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 30 avril 2015 portant renouvellement du conseil
académique de l'éducation nationale (CAEN) Académie d'Amiens**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'Education, et notamment ses articles L 234-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire n° 91-089 du 12 avril 1991 prise en application du décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015 modifié portant renouvellement du conseil académique de l'éducation nationale, académie d'Amiens ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 portant délégation de signature à Madame Magali DEBASSE, Secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu la demande de modification du 8 octobre 2017 de la PEEP Picardie ;

Vu la demande de modification du 22 mai 2018 de la FCPE de la Somme ;

Sur proposition de la rectrice de l'académie d'Amiens ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le 4-1-1 du paragraphe 4 relatif aux représentants des usagers, visés dans l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015 susvisé est rédigé comme suit :

4-1-1 – Au titre de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

Titulaire : M. Abdelaziz ROUBI
Suppléante : Madame Bélanda HAFIR

Titulaire : Mme Corinne GREMONT
Suppléant : M. Azzedine RAHMANI

Titulaire : Mme Ghislaine LEFEBVRE
Suppléante : **Mme Evelyne JOURNAUX**

Titulaire : **M. Hubert AUGUSTIN**
Suppléante : **Mme Murielle DUMESNIL**

Titulaire : Mme Agnès SCHEMITH
Suppléante : Mme Florence GLOWACKI

Sont mentionnées en gras, les modifications apportées.
Le reste sans changement.

Article 2 – Le 4-1-2 du paragraphe 4 relatif aux représentants des usagers, visés dans l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015 susvisé est rédigé comme suit :

4-1-2 – Au titre de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement public

Titulaire : **M. Hubert SALAÛN**
Suppléante : **Mme Isabelle CARAGUEL**

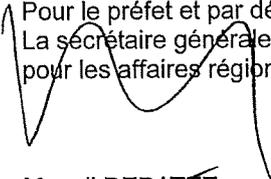
Titulaire : **Mme Maud DUFOSSÉ**
Suppléante : **Mme Elisabeth MARSAN**

Sont mentionnées en gras, les modifications apportées.
Le reste sans changement.

Article 3 - La rectrice de l'académie d'Amiens et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **30 MAI 2018**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales


Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

ARRETE du 12 juin 2018
portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des
Caisses de l'Assurance Maladie des Hauts-de-France

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.216-3 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2004 fixant les statuts types des unions de gestion des établissements des caisses de l'assurance maladie ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses de l'Assurance Maladie des Hauts-de-France

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Alain ARNEFAUX

Monsieur Olivier SIMON

Suppléants :

Monsieur David ROTOLO

2) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Madame Anita BARBIER

Monsieur Jean-Marie VERSCHAEVE

Suppléants :

Monsieur Jean-François HENANFF

Monsieur Jean-Luc PECORARO

3) CGT - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Madame Geneviève BRULE

Monsieur Marc DEPOORTER

Suppléants :

Monsieur Didier GONTIER

Monsieur Gérald LESTOQUOY

4) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Monsieur Antonio DA COSTA

Suppléant :

Madame Dominique VISTICOT

5) Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Alain TREUTENAERE

Suppléant :

Monsieur Jérôme AMORY

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Joël BOURDON

Monsieur Pierre COURTOIS

Monsieur Christophe DUSART

Monsieur André PINCEEL

Suppléants :

Monsieur Jean-Michel DUPUIS

Monsieur Mickaël JUPIN

2) Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaires :

Monsieur Christophe DUPONT

Madame Françoise RAVERDY

Suppléants :

Monsieur Didier SILVAIN

3) Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaires :

Suppléants :

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française (FNMF), sur désignation

Titulaires :

Madame Brigitte CRESSON

Monsieur Jean-Luc RAMBUR

Suppléants :

Madame Isabelle BOURET

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 juin 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.